



## **COMPTE RENDU DE LA TRENTE-NEUVIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES**

*Vendredi 04 février 2022*

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé la trente-neuvième réunion du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 04 février 2022 par visioconférence.

Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'informations ;*
- III. *Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption des dossiers*
- V. *Examen et adoption des textes.*

### **I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

C'est sur une note noire que le Président de la République a commencé sa communication suite au drame de Matadi-Kibala consécutif à la rupture d'un câble de haute tension qui a entraîné la mort, par électrocution, d'une vingtaine de compatriotes. Il a également évoqué avec amertume, le massacre de plus de cinquante compatriotes dans le camp de Savo en Ituri.

Au nom de toute la Nation, le Président de la République a réitéré les condoléances les plus attristées à l'endroit des familles éprouvées et les a rassurés de la solidarité de toute la Nation et de l'accompagnement du Gouvernement durant cette période de dure épreuve.

S'agissant des populations du Nord-Kivu et de l'Ituri, le Président de la République a rappelé que les Forces de sécurité ont été à nouveau instruites à mettre tout en œuvre pour éradiquer toutes les forces négatives.

Poursuivant sa communication, le Président de la République, Chef de l'Etat, a tablé sur quatre (4) points, à savoir :

#### **I. L'urgence de la délocalisation et de la modernisation du marché de Matadi-Kibala**

Le Président de la République, rappelant sa communication lors de la 35<sup>ème</sup> réunion du Conseil des Ministres à ce propos, a martelé qu'aucune posture, aucun argument, aucune excuse ne saurait justifier la survenance d'un tel événement pourtant évitable.

Il a dit attendre les résultats des études de faisabilité pour la délocalisation et la construction d'un nouveau marché moderne. L'équipe mise en place à cet effet doit présenter lesdits résultats à la 42<sup>ème</sup> réunion du Conseil des Ministres.

En outre, le Président de la République a insisté pour que les membres du Gouvernement et en particulier les Gouverneurs des provinces puissent tirer, à l'échelle du pays, les leçons du drame survenu à Matadi-Kibala en adoptant dorénavant une attitude proactive en vue d'identifier tous les marchés présentant un risque extrême pour les personnes qui les fréquentent, à l'instar du marché de Mvuadu dans la ville de Matadi au Kongo Central.

Ce travail devrait aussi s'étendre aux différents sites menacés par les érosions ou subissant les effets des constructions anarchiques. « *Des solutions doivent être trouvées de manière progressive. Mais il ne sera plus question de tolérer le laxisme dans les actions à entreprendre lorsqu'il s'agit de la protection de nos concitoyens* », a martelé le Président de la République.

Par ailleurs, il a chargé le Premier Ministre de mettre en place une Commission ad hoc qui comprendra les responsables de la Société Nationale de l'Électricité (SNEL), le Gouvernement provincial de Kinshasa, le Ministère des Affaires Foncières, la Police Nationale Congolaise, ainsi que d'autres services habilités en vue de s'assurer que les mesures de sécurité appropriées sont prises autour de toutes les lignes de haute tension et d'autres servitudes du domaine de la SNEL.

## **II. La participation du Gouvernement à l'évaluation de la mise en œuvre du processus électoral par la CENI**

Au lendemain de la présentation par la commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) de sa Feuille de route ainsi que le calendrier réaménagé de l'élection des Gouverneurs et des Vice-Gouverneurs des provinces, le Président de la République a félicité la nouvelle équipe de la Centrale électorale pour sa détermination dans la planification et la préparation du processus électoral.

La mise en œuvre de cette Feuille de route ne sera possible que si les parties prenantes sont à la hauteur des contraintes ou des défis aussi bien politiques, sécuritaires, techniques, financiers que sanitaires.

Dans le souci d'anticiper sur certains préalables à la bonne tenue des élections qui, du reste, doivent être inclusives, le Chef de l'Etat a recommandé à la CENI d'envisager une évaluation régulière de la mise en œuvre de sa Feuille de route avec les différentes parties prenantes.

Le Parlement, le Gouvernement, le Pouvoir Judiciaire ainsi que toutes les autres Institutions impliquées devraient, chacun en ce qui le concerne, s'acquitter de sa part pour contribuer sans ménagement à la réussite du processus électoral.

### **III. Prise en charge effective du Plan National du Numérique à l'horizon 2025**

En vue de résorber durablement la fracture numérique dans laquelle se trouve notre pays et qui constitue un frein indéniable à son développement, le Président de la République a rappelé l'urgence pour le Gouvernement, de donner un coup d'accélération à la transformation numérique dans laquelle il a engagé le pays à travers le Plan National du Numérique qui dispose aujourd'hui des Feuilles de route opérationnelles.

### **IV. Concrétiser les opportunités industrielles existantes dans nos provinces**

Pour le Président de la République, le projet de développement du tissu industriel en provinces dont la finalité est d'absorber le chômage en s'appuyant sur les compétences locales par la création d'emplois qualifiés et non qualifiés, mérite une attention particulière de la part du Gouvernement dans le cadre de l'amélioration du niveau de vie de la population.

A titre d'exemple, le Président de la République a évoqué le cas de la province de la Tshopo où le Gouvernement Central qui, dans le cadre de la coopération sino-congolaise, a reçu, depuis cinq ans, une usine de production de panneaux en polystyrène armés pour la construction d'immeubles de plusieurs types pouvant servir d'écoles, de centres de santé, de maisons d'habitation ou encore de bureaux administratifs.

Le Chef de l'Etat a estimé qu'il est important que tout soit mis en œuvre pour que cette usine apporte la contribution pour laquelle les fonds publics ont été décaissés pour son acquisition et son installation.

Le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics qui a sous tutelle l'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT), a été invité à faire des propositions idoines permettant à cette usine de jouer pleinement son rôle.

Intervenant dans la suite de la communication du Président de la République, le Premier Ministre a réitéré les condoléances du Gouvernement aux familles éprouvées. Il a précisé que tous les Ministres sectoriels concernés par ce drame ont été déjà instruits afin que, d'une part, les responsabilités soient établies et, d'autre part, que des solutions durables soient trouvées.

Au sujet des réunions de suivi et d'exécution des décisions du Conseil des Ministres, le Chef du Gouvernement a indiqué qu'il a convoqué et présidé, le mercredi 02 février 2022, **la réunion du Comité Multisectoriel de Riposte contre la Covid-19**, afin de procéder à l'évaluation de la situation de la pandémie dans notre pays. Les propositions s'y rapportant ont été transmises au Président de la République pour compétence.

**En ce qui concerne la problématique des embouteillages dans la Ville de Kinshasa**, outre l'accélération décidée du *Projet « Kinshasa Zéro trou »*, d'autres mesures, notamment une forte campagne d'éducation civique des conducteurs et la mise en circulation d'un nouveau Permis de conduire, ont été arrêtées et d'autres seront annoncées incessamment.

**Quant à la question de la délocalisation du marché de fortune de Matadi-Kibala, trois sites ont été proposés pour abriter le nouveau marché.** Après études juridiques et techniques à effectuer par les Ministères de l'Urbanisme et des Affaires foncières, en collaboration avec l'Hôtel de Ville de Kinshasa, l'un des trois sites sera retenu dans un bref délai.

Avant de passer à l'examen des dossiers, le Premier Ministre a donné la parole au Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité qui est revenu sur les leçons à tirer de cet accident et la nécessité pour la Société Nationale de l'Electricité (SNEL) de prendre des mesures urgentes pour prévenir ce type d'incidents.

Le Conseil a pris acte des mesures préconisées.

Pour terminer avec ce chapitre, le Ministre de la Solidarité Nationale et Affaires Humanitaires a informé le Conseil des dispositions qui ont été prises, avec la ville-province de Kinshasa, pour l'organisation des obsèques des compatriotes décédés à la suite de ce drame de Matadi-Kibala. Une mission urgente de consolation a été dépêchée auprès des familles de nos compatriotes affectés par le massacre de Savo en Ituri.

## **II. POINTS D'INFORMATION**

### **II.1. État et administration du territoire**

L'état du territoire national, présenté par le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, reste généralement calme sur toute l'étendue du pays en dépit des cas d'insécurité enregistrés dans la partie Est où se poursuivent les opérations militaires dans le cadre de l'état de siège. La Police Nationale Congolaise poursuit également les opérations de lutte contre toute forme de criminalité.

L'état d'esprit de la population a été marqué par la pose de la première pierre des travaux de construction du Port en eaux profondes de Banana et la clôture des Etats Généraux de la Communication et des Médias.

Au sujet de la situation en provinces quelques faits méritent d'être mentionnés. Il s'agit notamment de :

- *l'occupation, le 29 janvier 2022 de Mitwaba-Centre par les miliciens Bakata Katanga. Situation qui a été prise en charge par les services de sécurité ;*

- *l'attaque du site des déplacés, dans la nuit du premier au 02 février 2022, par les miliciens CODECO dans la localité de Bulé, groupement de Ngile, chefferie Bahema Badjere. Beaucoup de nos compatriotes ont été massacrés et cette tuerie a été stoppée grâce à l'intervention des Forces Armées de la République Démocratique du Congo ;*
- *le drame déploré du marché de Matadi Kibala à Kinshasa qui a plongé le pays dans l'émoi.*

## **II.2. Situation sécuritaire**

Le Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants, a pour sa part, fait le point de la situation sécuritaire qui demeure globalement sous contrôle des Forces de défense et de sécurité.

Il est revenu notamment sur les dispositions sécuritaires qui ont été prises, dès le soir du massacre de Savo en Ituri. Il a aussi abordé la poursuite des opérations militaires dans le Rutshuru où l'armée continue la traque des résidus des éléments du M23.

Dans le Sud Kivu, les unités des Forces Armées de la République Démocratique du Congo sont très actives dans la traque contre les terroristes.

Par ailleurs, le Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a souligné que les opérations conjointes des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et des Forces de Défense du Peuple Ougandais (UPDF) se poursuivent normalement.

## **II.3. Évolution de la situation de l'épidémie à Covid-19**

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a présenté la situation liée à l'épidémie à Covid-19.

Au regard de la baisse considérable des statistiques de contamination, il est revenu sur la réunion tenue, le 2 février dernier, par le Comité Multisectoriel de Riposte autour du Premier Ministre où la levée de certaines mesures administratives a été proposée.

Si ces mesures visent le retour progressif à la vie normale pour notre population, elles n'affectent nullement les gestes de prévention tels que la distanciation sociale et le port correct des masques qui restent la ligne de défense prédominante pour lutter efficacement contre la propagation du virus.

Entre-temps, la vaccination anti-Covid-19 se poursuit.

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a, enfin, informé le Conseil de l'organisation de l'atelier de validation de la stratégie de coopération Organisation Mondiale de la Santé-République Démocratique du Congo pour la période 2022-2026.

#### **II.4. Rapport sur l'état d'avancement des projets d'entretien de la voirie dans la ville de Kinshasa**

Le Ministre d'État, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics, a présenté la situation d'évolution des travaux réalisés sur financement du Trésor Public, en partenariat public-privé et avec l'appui des bailleurs de fonds pour la réhabilitation et la construction des voiries dans la ville de Kinshasa.

Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

#### **II.5. Rapport sur les contraintes liées au fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la Sous-Traitance dans le secteur privé**

Le Ministre d'État, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises a présenté au Conseil, consécutivement à la demande du Président de la République au cours de la 38<sup>ème</sup> réunion du Conseil des Ministres, les contraintes du fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la Sous-Traitance dans le secteur privé.

Il a entretenu les membres du Gouvernement sur les mécanismes de mise en œuvre de la Loi n° 17/001 du 08 février 2017 fixant les règles applicables à la sous-traitance dans le secteur privé et ses Décrets d'application en constituent le socle

L'un des grands défis de la vulgarisation et de la sensibilisation demeure l'approbation des opportunités offertes par la Loi par les opérateurs économiques congolais. C'est à ce titre que des contacts ont été pris avec les Chambres de Commerce, les Associations des femmes et des jeunes entrepreneurs, la Fédération des Entreprises du Congo, la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo (COPEMECO).

Avec les Ministres en charge de la Justice, des Finances et des Mines, le Ministre d'État, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises s'apprête à mettre en place une Commission de travail qui s'emploiera diligemment sur la question de l'audit de l'effectivité de ladite Loi et de ses mesures d'application notamment dans le secteur minier.

#### **II.6. État d'avancement des travaux de construction du Port Sec de Kasumbalesa**

Pour faire suite à la recommandation du Président de la République au dernier Conseil des Ministres, le Ministre des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement a présenté le Rapport sur l'avancement des travaux du Port sec de Kasumbalesa.

A ce stade, a-t-il indiqué, les études environnementales, géotechniques, financières et économiques ont déjà été faites.

Au regard du coût du projet évalué à près 129 millions de dollars américains et des faibles moyens de l'Office de gestion du fret multimodale (OGEFREM) pour financer le projet, le Ministre des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement a dit avoir conclu un Mémoire d'entente avec un partenaire pouvant financer les travaux.

Entre-temps, l'Ogefrem a assuré la couverture financière du projet par phase et ce qui a permis la construction de la clôture sur l'ensemble du site de 62 hectares et compactage de 20 hectares.

Le reste des travaux sera pris en charge par le partenariat public – privé à conclure.

## **II.7. Deux Notes d'information du Ministre de l'Intégration Régionale**

Le Ministre de l'Intégration Régionale, représenté par le Ministre du Développement Rural, a présenté au Conseil deux Notes d'information. La première a concerné l'état d'avancement des préparatifs des Jeux de la Francophonie à Kinshasa.

Cette semaine, a-t-il indiqué, le Directeur National des Jeux et le Délégué Général ont été dépêché en mission en France pour faire le point de l'évolution des travaux à Madame la Secrétaire Générale de la Francophonie. Elle les a assurés de son accompagnement et son engagement ferme pour la tenue de ces jeux à Kinshasa.

La deuxième Note a porté sur la tenue du dixième Sommet des Chefs d'État du Mécanisme National de Suivi de l'Accord-Cadre d'Addis-Abeba à Kinshasa le 24 février prochain. Le Ministre de de l'Intégration Régionale a précisé qu'au terme de cette session, la République Démocratique du Congo prendra la Présidence tournante de cette organisation régionale qui est pilotée actuellement par l'Ouganda.

## **III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES**

Le Conseil des Ministres a adopté le relevé des décisions prises lors de sa trente-huitième réunion tenue le vendredi 28 janvier 2022.

## **IV. EXAMEN ET ADOPTION DES DOSSIERS (02 dossiers)**

### **IV.1. De la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement primaire**

Le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique a présenté au Conseil, les besoins urgents et formulé des propositions en vue de consolider la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement primaire en République Démocratique du Congo.

**A propos des écoles à mécaniser,** le Rapport préliminaire de la mission diligentée à travers le pays en janvier 2022 indique un effectif de 7.720 écoles primaires recensées pour un impact de 54.148 enseignants. Ce qui dégage un impact financier de 16.918 milliards de Francs Congolais.

Pour y parvenir, il a sollicité l'autorisation du Conseil pour trouver des voies et moyens en vue de la mécanisation des écoles et des enseignants précités.

Il en est de même pour **l'opérationnalisation de la Caisse de Retraite des Enseignements de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (CRE-EPST)** dont l'engagement du Gouvernement est clairement stipulé dans l'article 4, alinéa 3 du protocole d'Accord sanctionnant les travaux de la Commission paritaire du 18 novembre 2021.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

#### **IV.2. Du Plan national stratégique d'exploitation et de certification des ressources minérales**

La Ministre des Mines a dévoilé au Conseil, le contenu du Plan national stratégique d'exploitation et de certification des ressources minérales de la République Démocratique du Congo. Ce document poursuit quatre principaux objectifs, à savoir :

- *L'acquisition, la centralisation et l'amélioration de l'infrastructure géoscientifique ;*
- *L'identification des nouveaux indices minéraux ;*
- *La découverte des nouveaux gisements ;*
- *L'estimation des ressources minérales.*

Tenant compte de l'intérêt économique des substances minérales et de l'accessibilité aux zones disponibles à l'exploration, quelques Degrés Carrés prioritaires sélectionnés ont été répartis en six (6) blocs couvrant respectivement : *les Provinces du Kasai, Ituri, Tanganyika, Grand Équateur, Grand Kivu, Kongo Central et Kwango.*

Elle a indiqué que c'est en partant d'une campagne d'exploration minière que notre pays pourra mettre en exergue les gisements économiquement rentables dont les réserves minérales feraient l'objet de la certification.

Pour le Gouvernement, il est question de valoriser et de protéger les actifs miniers constituant un portefeuille minier adéquat dans le but d'accroître l'économie nationale pour soutenir le financement de la construction et de la modernisation des infrastructures. Une action inscrite dans l'Axe 30 de son Programme inspiré par le Président de la République.

Après débat et délibérations, ce Rapport a été adopté.

### **V. EXAMEN ET ADOPTION DES TEXTES (03 textes)**

#### **V.1. Trois Projets de Décrets**

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a soumis au Conseil trois (3) Projets de Décrets pour délibération.

**Le premier a porté sur l'organisation de la mutualisation des activités opérationnelles dans le cadre de l'identification et de l'enrôlement des électeurs, de l'identification de la population et du recensement général de la population et de l'habitat.**

Il a expliqué que cette mutualisation opérationnelle consiste en la mise en commun des ressources humaines, techniques, logistiques et matérielles dédiées à la réalisation des activités communes, en vue de contribuer à la production des cartographies opérationnelles, du fichier électoral et du fichier général de la population.

Elle ne devra nullement empiéter sur les attributions légales et réglementaires de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), l'Institut National de la Statistique (INS) et l'Office National de l'Identification de la Population (ONIP).

Dans le cadre de cette mutualisation qui a l'avantage de réduire les coûts et rationaliser les délais opérationnels, la Centrale électorale devra privilégier la collecte des données des électeurs afin de respecter la contrainte des délais constitutionnels.

**Le second Projet de Décret a concerné la création d'une Carte d'Identité Nationale en République Démocratique du Congo.** Il institue un document administratif numérisé à partir des données biométriques, produit et délivré par l'Office National de l'Identification de la Population (ONIP) à tout congolais vivant sur le territoire national ou à l'étranger.

La délivrance de cette Carte aura l'avantage de certifier et fixer l'identité congolaise de son titulaire.

**Le troisième et dernier Projet de Décret a concerné la création d'un Fichier Général de la Population en République Démocratique du Congo.**

Cet acte réglementaire à prendre par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, vise à doter le pays d'un système rationnel et intégré de gestion de la population afin d'améliorer la qualité des services publics et de renforcer l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national.

A ce propos, le Vice-Premier Ministre a précisé que le Fichier Général de la Population est un système de traitement des données individualisées qui contient les informations biographiques et biométriques relatives à l'identité des personnes physiques et celles relatives à l'état civil.

Il assure de façon continue l'enregistrement, le traitement, la conservation et la communication des informations relatives à l'identification des personnes physiques résident au pays et des congolais vivant à l'étranger. Son enregistrement est obligatoire.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ces trois (3) Projets de Décrets.

Commencée à 11h21, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 17h07.

Pour le Ministre de la Communication et Médias,  
Porte-parole du Gouvernement en mission,

**Augustin KIBASSA MALIBA LUBALALA**

*Ministre des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la  
Communication (PTNTIC)*